

# CYCLE DE RECYCLAGE SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE DÈS MI-2012

## 1. Contexte du recyclage et état d'avancement de la nouvelle réglementation des marchés publics

Un premier arrêté royal, relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, destiné à remplacer l'arrêté royal du 8 janvier 1996, portant la date du 15 juillet 2011 a été publié au MB du 09.08.2011. Parallèlement, les lois du 5 août 2011 publiées le 29.08.2011 ont à nouveau modifié la loi du 15 juin 2006.

Quant aux autres textes réglementaires, indispensables pour assurer l'exécution de la loi du 15 juin 2006, à savoir les projets d'arrêté royal relatif à la passation des marchés (publics et privés) relevant des secteurs spéciaux, d'une part, et celui relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, d'autre part, ils devraient être adoptés soit en fin de l'année 2011, soit début 2012.

Enfin, la loi du 16 juin 2006 relative à l'attribution, à l'information aux candidats et soumissionnaires et au délai d'attente concernant les marchés publics et certains marchés de travaux, de fournitures et de services qui, elle non plus n'est pas entrée en vigueur, va être...abrogée et remplacée par un nouveau texte qui reprendra l'essentiel des dispositions contenues dans la loi du 23 novembre 2009, qui a introduit le livre II bis dans la loi du 24 décembre 1993. Dès lors, au stade actuel, il est permis d'envisager une entrée en vigueur complète de la loi du 15 juin 2006 au plus tôt en juin 2012. Pour une des nouvelles procédures prévues dans la loi du 15 juin 2006 pour les secteurs classiques, à savoir le dialogue compétitif, l'AR du 12 septembre 2011 a avancé son entrée en vigueur.

## 2. Méthodologie du recyclage

Un constat s'impose d'emblée en présence de la loi du 15 juin 2006 et de ses arrêtés d'exécution. Il s'agit de la réforme la plus fondamentale en matière de marchés publics depuis près de cinquante ans !

Vu l'ampleur des aspects à aborder, il est apparu nécessaire d'organiser le recyclage sur trois journées, la première étant consacrée à une approche générale de la nouvelle réglementation et à la présentation de ses principales nouveautés, la seconde portant sur celles concernant la publicité et les modes de passation ainsi que sur les procédures spécifiques et complémentaires et enfin la troisième étant quant à elle réservée aux règles générales d'exécution. Il s'agira dans le cadre de ces trois journées de présenter les nouvelles règles et de les situer par rapport aux anciennes dispositions. Le séminaire de recyclage n'a pas pour but d'opérer une analyse globale et exhaustive du nouveau régime réglementaire en matière de marchés publics. Ce sera là l'objet des séminaires de base « nouvelle formule » qui seront organisés après Pâques 2012.

# Cycle de recyclage en résidentiel

## SÉMINAIRE SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN 2012

**Dates & Lieu : Durbuy** : mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 mars 2012

### I. Objet

L'objectif de ce séminaire est identique à l'objet et à la philosophie du cycle non résidentiel en trois jours. Il est destiné aux participants qui préfèrent voir toute la matière en un bloc et s'absenter moins longtemps du bureau tout en s'oxygénant au bon air des Ardennes.

### 2. Modalités pratiques

L'accueil des participants est prévu le mercredi 21 à partir de 13h (check-in à l'hôtel – premier repas de midi non inclus) et le départ est prévu le vendredi 23 après-midi à partir de 17h.

Le logement est prévu en chambre single. Cependant, si des participants issus d'un même organisme le souhaitent, il est possible de partager une chambre double, les tarifs négociés restant égaux.

### 3a. Programme du séminaire

*Mercredi 21 mars*

**13h** : Accueil et check-in à l'hôtel

**14h** : Début du séminaire de recyclage

#### Introduction

- Présentation et portée de la réforme
  - La transposition des directives 2004/17 et 18
  - Les modifications propres au législateur national
- La structure de la nouvelle législation
  - Présentation de la loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés d'exécution
  - Concordances, discordances et nouveautés entre les lois des 24 décembre 1993 et du 15 juin 2006

#### Les champs d'application

- Quant aux personnes
- Quant à la matière

*16h30 : Pause café*

**17h** : Suite du séminaire de recyclage

#### La passation

- Introduction
- La sélection qualitative
- Les quelques nouveautés touchant aux modes de passation classiques
- Les nouvelles hypothèses relatives aux procédures négociées
- Allotissement, variantes, options, tranches et reconductions

*20h00 : Apéritif et Fantaisies Gourmandes*

*20h30 : Souper au restaurant de l'hôtel*

*Soirée libre*

# Cycle de recyclage en résidentiel

## SÉMINAIRE SUR LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN 2012

**Dates & Lieu : Durbuy** : mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 mars 2012

### 3b. Programme du séminaire

*Jeudi 22 mars*

9h : séminaire de recyclage – Module 2

#### **Matinée**

#### Les diverses nouvelles modalités et procédures spécifiques et complémentaires

Les marchés de promotion de travaux, Les concessions de travaux publics, Le système d'acquisition dynamique, Les enchères électroniques, Les accords-cadres, Le concours de travaux, Le concours de projets, Les services juridiques

#### La publicité

#### Dépôt des demandes de participation et des offres

12h30 : Repas

**13h30** : *Visite guidée de la Ville et de son vieux centre – Temps libre, shopping, wellness,...*

15h30 : Reprise du séminaire

#### **Après-midi**

#### Etablissement, dépôt, analyse des offres

#### Attribution en adjudication et en appel d'offres

#### Le dialogue compétitif

*20h00* : *Apéritif et Fantaisies Gourmandes*

*20h30* : *Souper au restaurant de l'hôtel*

*21h30* : *Visite et dégustation dans la Cave à Vins (12 000 bouteilles)*

### 3c. Programme du séminaire

*Vendredi 23 mars*

8h30 : Check-out de la chambre

De 9h à 16h : séminaire de recyclage

#### **Matinée**

L'exécution des marchés publics

Règles générales

#### **Après-midi**

L'exécution des marchés publics

Travaux, fournitures et services

**16h30** : *Séance de questions – réponses sur le cycle*

**17h** : Fin du séminaire et départ de l'hôtel

# Inscription PREMIER TRIMESTRE 2012

## A RENVOYER PAR :

➔ FAX : 071 70 04 28

➔ ou MAIL : info@esimap.be

➔ ou COURRIER : **ESIMAP**

Rue de la Science 4 bte 2.5.  
6000 Charleroi

## Dates limites d'inscription :

- Ma 03/01 pour le Cycle A (Bruxelles)
- Je 26/01 pour le Cycle B (Gembloux)
- Lu 05/03 pour le Résidentiel (Durbuy)
- Ma 07/03 pour la J.Actu (Bruxelles)

M<sup>me</sup>/M<sup>elle</sup>/M. (NOM)<sup>1</sup> : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Administration/entreprise : .....

Service : .....

Adresse professionnelle : .....

N° de TVA : .....

Tél. : .....

Fax : .....

E-mail : .....

Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics : OUI / NON

Organisme : .....<sup>2</sup>

Année : .....<sup>2</sup> Expérience en marchés publics depuis : .....<sup>2</sup>

# Inscription PREMIER TRIMESTRE 2012

## I. Cycle de recyclage

(Entourez les trois dates choisies)

S'inscrit à	Cycle A <b>BRUXELLES</b>	Cycle B <b>GEMBLoux</b>	Résidentiel <b>DURBUY</b>
<b>Module 1</b>	Ma 10/01	Je 02/02	Me 21/03
<b>Module 2</b>	Ma 17/01	Je 09/02	Je 22/03
<b>Module 3</b>	Ma 24/01	Je 16/02	Ve 23/03
	900 €	900 €	900 €

## II. Séminaire résidentiel

- S'inscrit au séminaire de 2 jours et demi organisé à Durbuy du 21 au 23 mars et choisit la formule
- à 650 EUR sans logement
  - à 900 EUR en résidentiel (du mercredi midi au vendredi soir)
    - chambre single
    - chambre double, avec le/la participant(e) .....

## III. Journée d'actualité

- S'inscrit à :
- J Actu 2012-1 – 13-03-12 – Bruxelles (350 EUR)
- En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de ..... €<sup>4</sup> dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP n° **BE12 001 2646273 92** (Notre n° TVA BE 0454.068.480)
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à .....
- S'abonne pour un an à l'ouvrage électronique via le site [www.esimap.be](http://www.esimap.be) à 150 € HTVA<sup>5</sup>
- Commande l'ouvrage d'ESIMAP à 195 €<sup>5</sup>

Date : .....

Signature<sup>6</sup> :

Cachet / accord :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
4. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-avant)
5. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
6. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)